

*Que de vertus nous présagent une foi si religieusement gardée ! Ce sera le destin de la France, qu'après avoir été agitée sous les Valois, affermie sous Henri, agrandie sous son Successeur, victorieuse ou indomtable sous Loüis le Grand, elle sera entièrement heureuse sous le Regne de celui qui ne sera point forcé à vaincre, & qui mettra toute sa gloire à gouverner.*

Ce fut Mr. Mallet, Directeur de l'Académie, qui repondit à ce Discours ; & l'Assemblée finit par la lecture de la vie de Mr. Racine, de la composition du celebre Abbé Olivier.

Il paroît sous le manteau un Ecrit qui a pour titre, *Le Coche*, & qui est une Satyre allegorique & ingénieuse contre Messieurs de l'Académie *Françoise*. Plusieurs y sont fort maltraités ; & on suppose que l'Auteur de cet ouvrage pourroit bien être une personne qu'on n'a pas voulu admettre dans ce Corps.

L'Abbé Canaye, frere du Maître des Requêtes de ce nom, a été reçu Membre de l'Académie des Sciences, des Inscriptions & Belles Lettres, à la place de Mr. le Pouilly qui s'est retiré.

On a mis sous presse à *Grenoble* les Actes du dernier Concile d'*Ambrun* ; ce sera un in 8. de 86. feüilles.

La fameuse Consultation des Avocats de *Paris*, en faveur de Mr. l'Evêque de *Senes*, commence à paroître, & est très-recherchée. C'est un Ecrit de sept feüilles de papier en petits caracteres. On ne voit encore aucune reponse à cet ouvrage, & on n'apprend pas que personne se mette en devoir de le refuter. On parle de le supprimer par un Arrêt du Conseil d'Etat.

Depuis quelques semaines on a publié à *Paris* un Livre qui a pour titre, *Justification de l'Eglise Romaine*